



Motion

Motion du conseil communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

en sa séance du 6 mai 2022

Le conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette, sur l'initiative de Monsieur Luc Theisen, conseiller communal,

Considérant l'accroissement global de la circulation cycliste constatée au cours des deux dernières années,

Considérant la politique nationale en matière de promotion de la mobilité douce en général, et de la circulation cycliste en particulier, ce par le biais des concepts et législations en vigueur, notamment le concept MoDu 2.0 et le Plan national de la mobilité 2035,

Considérant l'espace disponible sur l'axe de liaison principal que constitue le boulevard Grande Duchesse Charlotte et son potentiel de raccord optimal des quartiers Bruch, Fettmeth, Lallange, Lankelz, Wobrecken et Zaepert,

Considérant la pré-étude de faisabilité établie par le service Circulation de la Ville d'Esch-sur-Alzette,

Considérant que le boulevard Grande-Duchesse Charlotte en tant que route nationale N4C fait partie du réseau routier national et se situe à l'intérieur du périmètre de la Ville d'Esch-sur-Alzette,

Considérant que tout projet sur une route nationale demande l'accord des instances étatiques compétentes en la matière,

Considérant le concept de « pistes pop-up » déjà établi sur d'autres axes routiers du réseau national du Grand-Duché de Luxembourg et son statut de projet-pilote,



ESCH-UELZECHT

Considérant le chantier de travaux de génie civil à entamer en automne 2022 sur le tronçon Avenue de la Paix - rue de Mondercange du boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Invite le collègue échevinal à entamer les investigations nécessaires en vue de mettre en service à partir de l'été 2022, une piste cyclable sur le tronçon Place Benelux - Avenue de la Paix du boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ce sous le statut d'une « piste pop-up ».

Luc Theisen

Conseiller communal